

Rapport financier trimestriel du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025

Table des matières

- **I. Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants touchant les activités, le personnel et les programmes pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025**
 - [1. Introduction](#)
 - [2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs](#)
 - [3. Risques et incertitudes](#)
 - [4. Changements importants touchant les activités, le personnel et les programmes](#)
- **II. États financiers**
 - [État des autorisations \(non vérifié\)](#)
 - [État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant \(non vérifié\)](#)

I. Énoncé des résultats, des risques et des changements importants touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes au cours du trimestre s’étant terminé le 31 décembre 2025

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, comme l’exige l’article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), sous la forme et de la manière prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport doit être lu de concert avec le [Budget principal](#).

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA] est un tribunal administratif indépendant qui offre aux demandeurs un mécanisme de recours quant aux décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des demandes de prestations d’invalidité. Le Tribunal aide les vétérans, les membres des Forces armées canadiennes, les membres de la GRC et leur famille à obtenir les avantages auxquels ils ont droit pour des invalidités liées au service. Il offre aux vétérans leur seule occasion de comparaître devant les décideurs et de raconter leur situation. Le programme du Tribunal est non seulement essentiel à l’équité dans le système d’évaluation des demandes de prestations d’invalidité, mais aussi important pour le bien-être des vétérans et de leur famille. Les membres et le personnel du Tribunal gardent cela en tête en travaillant ensemble à exécuter le programme d’appel, et cherchent constamment des façons de mieux servir les vétérans et leur famille.

Le Tribunal offre deux niveaux de recours à l’égard des décisions concernant les demandes de prestations d’invalidité : une audience de révision et, si le vétéran est toujours insatisfait, une audience d’appel. Le Tribunal constitue également le dernier niveau d’appel des décisions relatives aux demandes d’allocations aux anciens combattants. Le Tribunal est une micro-organisation ayant un petit effectif dévoué. Ses quelque 25 membres à temps plein instruisent des cas faisant l’objet d’un recours auprès du Tribunal, et décident si les éléments de preuve satisfont aux exigences de la loi pour accorder de nouvelles prestations d’invalidité ou pour accroître le montant des prestations existantes. Ils analysent attentivement tous les renseignements disponibles (c’est-à-dire témoignages de vive voix, rapports médicaux, opinions d’experts, déclarations écrites, etc.) et discutent du bien-fondé de la demande, en tenant compte du fait qu’ils doivent trancher toute incertitude par rapport à la preuve en faveur du vétéran.

On peut trouver une description sommaire des activités de programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) dans la Partie II du [Budget principal](#).

Méthode de présentation du rapport

La direction a préparé le présent rapport trimestriel en se servant d’une comptabilité axée sur les dépenses. L’état des autorisations joint au rapport inclut les autorisations de dépenser accordées au Tribunal par le Parlement et celles que le Tribunal a utilisées, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l’exercice 2025-2026. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d’information financière à l’égard de l’utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l’autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l’entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l’entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d’une élection générale, l’article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à établir un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est jugé approprié pour l’exercice au cours duquel il est établi.

Le Tribunal utilise la méthode de la comptabilité d’exercice intégrale pour préparer et présenter les états financiers ministériels annuels qui font partie de l’établissement des rapports sur les résultats ministériels. Toutefois, la méthode de comptabilité axée sur les dépenses continue de s’appliquer aux autorisations de dépenser votées par le Parlement. Le présent rapport trimestriel n’a pas fait l’objet d’une vérification ou d’un examen externe.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

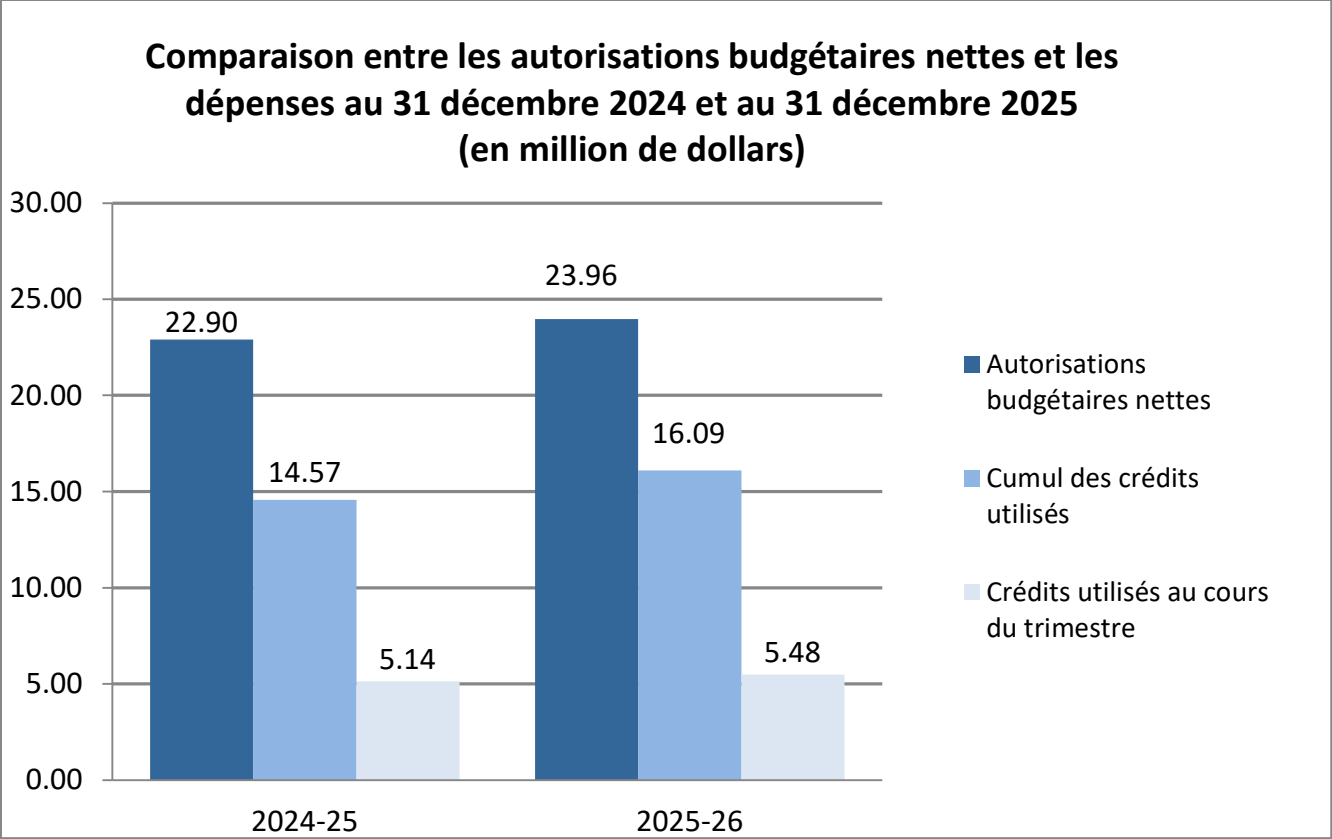
État des autorisations

Au 31 décembre 2025, le total des autorisations disponibles (c.-à-d. le budget) en fin de trimestre avait augmenté de 1,06 M\$ (une augmentation de 4,6 %) par rapport à celui disponible à la fin du même trimestre de l’exercice précédent, passant de 22,90 M\$ en 2024-2025 à 23,96 M\$ en 2025-2026. Une grande partie de cette augmentation est attribuable au financement reçu pour les conventions collectives récemment signées, ainsi qu’aux fonds reportés provenant du budget de fonctionnement de l’exercice précédent du Tribunal.

Les dépenses cumulatives réelles du Tribunal avaient augmenté de 1,52 M\$ (une augmentation de 10 %) par rapport à l’exercice précédent, passant de 14,57 M\$ en 2024-25 à 16,09 M\$ en 2025-2026. Pour les trois premiers trimestres de 2025-2026, on constate une augmentation des dépenses en personnel, étant donné que le Tribunal a accru sa capacité de production, conformément à l’initiative présentée dans le cadre du Budget de 2023 visant à réduire l’arriéré croissant des demandes du Tribunal et à rendre des décisions plus rapidement pour les vétérans.

Les dépenses du troisième trimestre se terminant le 31 décembre avaient augmenté de 345 000 \$ (une augmentation de 6,7 %) par rapport à l’exercice précédent, passant de 5,14 M\$ en 2024-2025 à 5,48 M\$ en 2025-2026. Cette augmentation des dépenses est principalement attribuable aux facteurs mentionnés à la section précédente.

Tableau 1 - Dépenses du troisième trimestre comparées aux autorisations annuelles



État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

De façon générale, les dépenses du Tribunal sont réparties de manière égale au cours de l'année. Les dépenses de 16,09 M\$ (équivalentes à 67,2 % des autorisations disponibles pour l'exercice) au terme du troisième trimestre sont généralement conformes à cette tendance.

3. Risques et incertitudes

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est financé par l'affectation de crédits annuels. Par conséquent, ses activités sont touchées par les changements apportés au financement approuvé par le Parlement.

Contexte : Le Tribunal offre un programme d'appel national. Il tient des audiences et rend des décisions touchant les vétérans et leur famille. En tant qu'organisation axée sur le service, le Tribunal a des dépenses de fonctionnement qui reposent principalement sur les salaires et sur la demande. La gestion de la demande d'audiences est fonction de divers facteurs sur lesquels le Tribunal a une influence limitée.

Le Tribunal tient des réunions régulières pour se tenir au fait de la situation relativement aux priorités opérationnelles, aux ressources humaines et financières et aux mesures de rendement. Il recrute de nouveaux employés, au besoin, afin de remplacer ceux qui partent et de garantir un soutien opérationnel adéquat pour le bon fonctionnement du processus de recours. Les autorisations et les dépenses font l'objet d'une surveillance régulière par la haute direction.

4. Changements importants touchant les activités, le personnel et les programmes

Comme il a été mentionné, le Tribunal a connu une augmentation en personnel. Cette capacité accrue continuera d’aider le Tribunal à réaliser sa priorité absolue de réduire les délais d’attente en ce qui concerne les audiences et les décisions pour les vétérans. À l’aide des fonds engagés dans le budget de 2023, le Tribunal continue de réduire les délais d’attente pour les vétérans et leur famille grâce à une capacité accrue, à l’intégration et à l’innovation.

Approuvé par :

Christopher J. McNeil, président
Tribunal des anciens combattants
(révision et appel)
Charlottetown, Île du Prince Édouard

Pierre Tessier, dirigeant principal des finances
Anciens Combattants Canada
Ottawa, Ontario

II. États financiers

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)			
ÉTAT DES AUTORISATIONS <i>(non vérifié)</i>			
Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2024			
Exercice 2024-2025			
<i>(en milliers de dollars)</i>	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2024	Cumul annuel utilisé à la fin du trimestre
Crédit 10 – Dépenses de fonctionnement du TACRA	20 365	4 503	12 673
Autorisations législatives – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Programme	2 530	633	1 897
Total des autorisations budgétaires	22 895	5 136	14 570
Total des autorisations non budgétaires	0	0	0
Total des autorisations	22 895	5 136	14 570
*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.			
Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025			
Exercice 2025-2026			
<i>(en milliers de dollars)</i>	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2025	Cumul annuel utilisé à la fin du trimestre
Crédit 10 – Dépenses de fonctionnement du TACRA	21 123	4 773	13 964
Autorisations législatives – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Programme	2 833	708	2 124
Total des autorisations budgétaires	23 956	5 481	16 088
Total des autorisations non budgétaires	0	0	0
Total des autorisations	23 956	5 481	16 088
*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.			

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)
État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)
Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2024
Exercice 2024-2025

Dépenses (en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2024	Cumul annuel utilisé à la fin du trimestre
01 Personnel	21 184	4 512	13 271
02 Transports et communications	544	242	475
03 Information	10	8	16
04 Services professionnels et spéciaux	714	252	466
05 Locations	144	46	76
06 Réparation et entretien	0	0	0
07 Services publics, matériaux et fournitures	246	22	64
08 Acquisition de terrains, d'édifices et d'ouvrages	0	0	0
09 Acquisition de machinerie et d'équipement	53	31	176
10 Paiements de transfert	0	0	0
11 Frais de la dette publique	0	0	0
12 Autres subventions et paiements	0	23	26
Total des dépenses budgétaires brutes	22 895	5 136	14 570
Moins les revenus affectés aux dépenses			
Total des revenus affectés aux dépenses	0	0	0
Total des dépenses budgétaires nettes	22 895	5 136	14 570

**N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025
Exercice 2025-2026

Dépenses (en milliers de dollars)	Total disponible pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2025	Cumul annuel utilisé à la fin du trimestre
01 Personnel	22 197	5 174	15 178
02 Transports et communications	490	102	303
03 Information	8	0	14
04 Services professionnels et spéciaux	690	122	315
05 Locations	260	38	108
06 Réparation et entretien	2	0	3
07 Services publics, matériaux et fournitures	119	17	95
08 Acquisition de terrains, d'édifices et d'ouvrages	0	0	0
09 Acquisition de machinerie et d'équipement	190	30	61
10 Paiements de transfert	0	0	0
11 Frais de la dette publique	0	0	0
12 Autres subventions et paiements	0	-2	11
Total des dépenses budgétaires brutes	23 956	5 481	16 088
Moins les revenus affectés aux dépenses			
Total des revenus affectés aux dépenses	0	0	0
Total des dépenses budgétaires nettes	23 956	5 481	16 088

**N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*